



BUDGET PRIMITIF 2022

Note de présentation brève et synthétique

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2022 de la commune de Sainte-Suzanne. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

1. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2022 est voté le 1^{er} avril 2022 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel...).
- La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériel...)

2. Retour sur le budget 2021

	MONTANT REALISE	% REALISE
 FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	735 618.96 €	68.97 %
RECETTES	880 751.70 €	88.35 %
 INVESTISSEMENT		
DEPENSES	295 971.50 €	63.21 %
RECETTES	354 641.76 €	56.34 %

Principales dépenses d'investissement :

- Amélioration cadre de vie et conditions de travail
 - Bancs publics, poubelles, tables de pique-nique

- Bornes de propreté
- Ecole maternelle : porte manteaux, tabouret à roulette, table à roulettes
- Mairie : isoaloirs et urnes, panneaux électoraux
- Mairie : sauvegarde
- Voirie : panneaux de signalisation
- Projecteurs
- Périscolaire : isolation phonique, meuble de rangement, téléphone
- Matériel SPO (barrière bois, nappes, radiateurs salle des familles)
- Services techniques : benne, débroussailleuse, tronçonneuse
- Ecole maternelle : jeux cour
- Aires de jeux
- Boulodrome

- Réduction empreinte environnementale

- Eclairage public bas du village
- Eclairage public : horloges astronomiques

- Valorisation du patrimoine communal :

- Changements de portes à la Salle Polyvalente
- Travaux de rafraichissement à la Salle Polyvalente
- Réfection d'une classe
- Subvention des rénovations de façades
- Poursuite programme de relevages tombes abandonnées
-

- Respect des biens et des personnes :

- Mise en place de 3 défibrillateurs

3. Charges de personnel

L'effectif communal est composé de 10 agents :

- 3 hommes : catégorie C / agent de maitrise, adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère classe
- 7 femmes : catégorie C / adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoints administratifs, ATSEM principal de 2^{ème} classe, adjoints techniques
- 8 temps complets
- 2 temps non complets : 17,5/35ème et 8/35ème

Rémunérations brutes	Régime indemnitaire	Charges salariales	Charges patronales	Dépenses liées à l'action sociale
204 000,35 €	19 958,42 €	20 106.00 €	115 942.75 €	5 604,84 €

4. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre. L'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

DEPENSES

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Evolution BP2021 BP2022
011 - charges à caractère général	281 169.74 €	264 470.44 €	344 946.72 €	+ 22.68 %
012 - charges de personnel	330 658.97 €	320 125.15 €	366 567.00 €	+ 10.86 %
014 - atténuation de produits	9 822.50 €	9 118.00 €	0.00 €	- 100.00%
65 - autres charges de gestion courante	133 181.68 €	127 460.47 €	136 521.73 €	+ 2.51 %
66 - charges financières	7 908.99 €	7 908.90 €	6 660.92 €	- 18.74 %
67 - charges exceptionnelles	5 000.00 €	4 820.00 €	5 016.55 €	+ 0.33 %
68 - dotations aux provisions	116.00 €	116.00 €	192.00 €	+ 65.52%
022 - dépenses imprévues	15 361.86 €		9 110.00 €	- 40.70 %
023 - virement à la section d'investissement	231 000.81€		45 398.94 €	- 80.35 %
042 - opérations d'ordre entre sections	5 415.00 €	1 520.00 €	3 825.00 €	- 29.36 %
TOTAL	1 019 635.55 €	735 618.96 €	918 238.86 €	- 9.94 %

Les dépenses générales (chapitre 011) regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des forêts, les primes d'assurance, les cérémonies, les animations...

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

L'atténuation de produits (chapitre 014) comprend le FPIC, Fonds de Péréquation d'Intérêts Communautaires. Il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de fortes ressources pour être redistribué aux communes plus défavorisées. Cette année, Pays de Montbéliard Agglomération prend en charge la totalité de ce qui incombe aux communes.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des indemnités des élus, des subventions versées aux associations, de la subvention versée au CCAS.

Les charges financières (chapitre 66) représentent les intérêts des emprunts contractés.

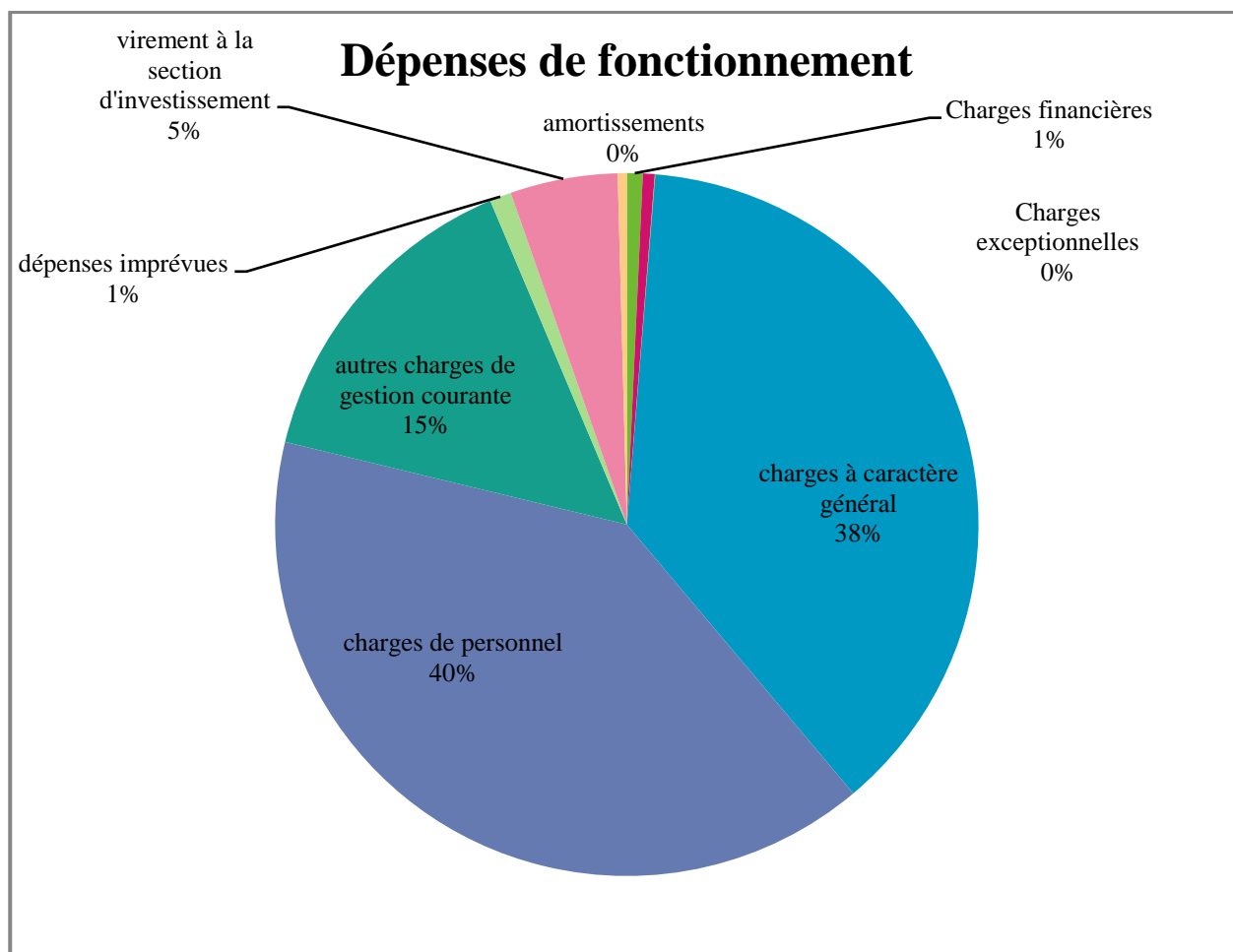
Les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : ce chapitre correspond aux provisions pour créances douteuses, c'est-à-dire non recouvrées sur les deux dernières années.

Les dépenses imprévues (chapitre 011) : cette somme permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

Les opérations d'ordre entre section / amortissements (chapitre 042) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire,

inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.



RECETTES

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Evolution BP2021 BP2022
002 - excédent antérieur reporté	180 081.32 €	/	52 487.22 €	- 70.85 %
013 - atténuation de charges	12 552.00 €	19 262.80 €	12 552.00 €	0 %
70 - produits des services	38 633.82 €	45 926.62 €	44 291.82 €	+ 14.65 %
73 - impôts et taxes	665 863.83 €	638 311.52 €	640 044.00 €	- 3.88 %
74 - dotations et participations	106 758.47 €	148 260.45 €	146 964.32 €	+ 37.66 %
75 - autres produits de gestion courante	13 577.31 €	28 501.43 €	19 898.00 €	+ 46.55 %
76 - produits financiers	/	1.52 €	1.50 €	
77 - produits exceptionnels	168.80 €	487.36 €	0.00 €	
042 - opérations d'ordre entre section	2 000 €	/	0 €	
TOTAL	1 020 613.55 €	880 751.70 €	918 238.86 €	- 10.03 %

L'excédent antérieur reporté (chapitre 002) correspond au résultat excédentaire de 2021.

L'atténuation de charges (chapitre 013) : ces recettes proviennent de la participation de la Poste au fonctionnement de l'agence postale communale, du remboursement de salaire lors des arrêts maladie des agents.

Les produits de service (chapitre 70) proviennent de l'affouage, des concessions au cimetière, du périscolaire, du transport scolaire.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Les taux des impôts locaux pour 2022 concernant les ménages restent inchangés par rapport à 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti : 33,27%
- Taxe foncière sur le non bâti : 20,25%

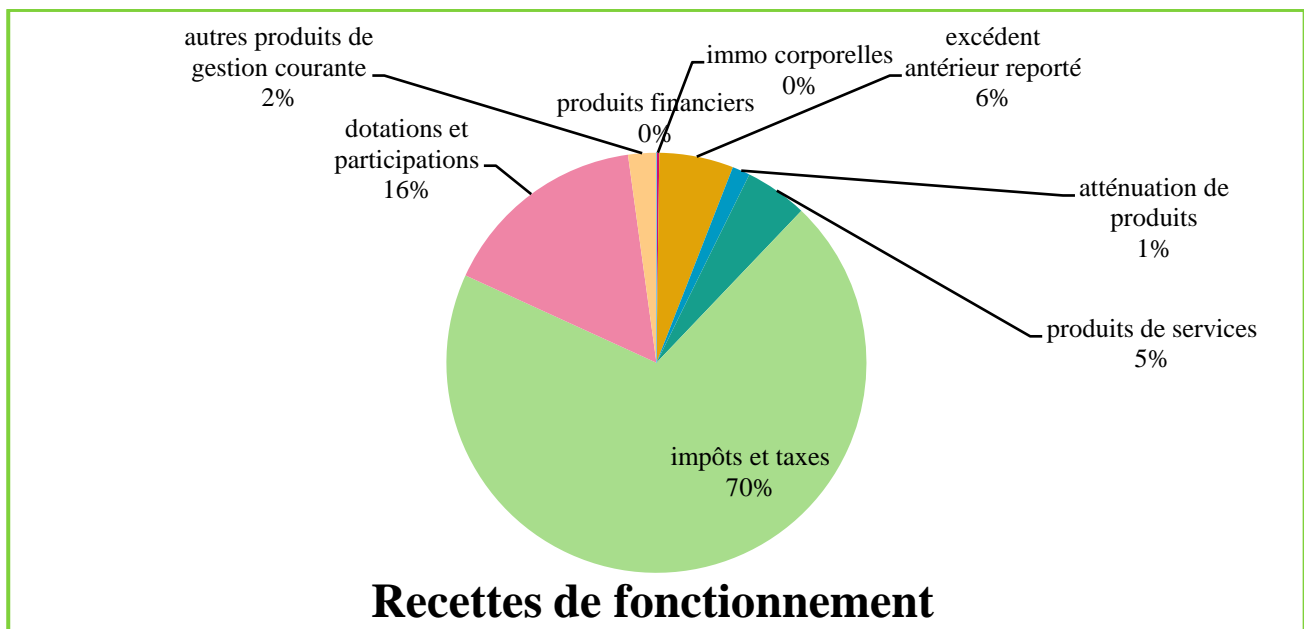
Les dotations et participations (chapitre 74) comprennent les dotations de l'Etat, des aides de la CAF, du FCTVA.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent aux locations des logements communaux et de la salle polyvalente.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondent aux parts sociales.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) comprennent l'annulation de mandats émis sur les exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre entre sections / immobilisations (chapitre 042) correspondent aux travaux en régie, et plus précisément à la rémunération des agents lors de travaux d'investissement effectués en régie.



5. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, de matériel informatique...
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

DEPENSES

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Evolution BP2021 BP2022
001 - solde d'exécution d'investissement reporté	161 187.66 €	/	102 517.46 €	- 36.40 %
10 - dotations, fonds divers, réserves	5 879.66 €	5 879.65 €	/	
16 - remboursement d'emprunts	77 063.98 €	77 063.98 €	77 733.96 €	+ 0.87 %
204 - subventions d'équipements versées	3 000.00 €	2 950.00 €	5 000.00 €	+ 66.67 %
21 - immobilisations corporelles	380 287.31 €	210 077.87 €	320 948.72 €	- 15.60 %
23 - immobilisations en cours	/	/	/	
020 - Dépenses imprévues			3 687.24 €	
TOTAL	627 418.61 €	295 971.50 €	509 887.32 €	- 18.73 %

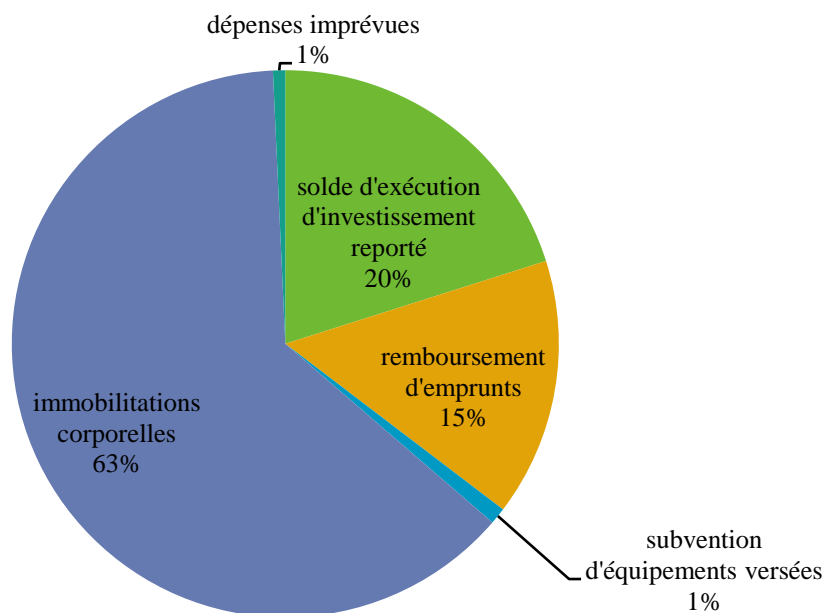
Le solde d'exécution d'investissement reporté (chapitre 001) correspond au résultat déficitaire 2021.

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) correspondent à la taxe d'aménagement à verser à Pays de Montbéliard Agglomération jusqu'en 2021. Avec la mise en place de la PFAC, la Taxe d'Aménagement est intégralement dédiée au budget communal.

Les remboursements d'emprunts (chapitre 16) sont les remboursements du capital des emprunts.

Les subventions d'équipements versées (chapitre 204) comprennent les subventions versées lors des ravalements de façades des immeubles sur certains secteurs.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) correspondent aux achats et travaux ponctuels.



Dépenses d'investissement

RECETTES

Chapitre	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Evolution BP2021 BP2022
10 - dotations, fonds divers, réserves	274 399.80 €	277 018.76 €	321 372.84 €	17.12 %
13 - subventions d'investissements	68 603.00 €	76 103.00 €	69 290.54 €	+ 1 %
16 - emprunts et dettes	50 000.00 €	/		
021 - virement de la section de fonctionnement	231 000.81 €	/	45 398.94 €	- 80.35 %
024 - Cession d'immobilisation			70 000.00 €	
040 - opérations d'ordre entre section	5 415.00 €	1 520.00 €	3 825.00 €	- 29.36 %
TOTAL	629 418.61 €	354 641.76 €	509 887.32 €	- 18.99 %

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) correspondent aux recettes de la taxe d'aménagement, du FCTVA et de l'affectation du résultat 2021.

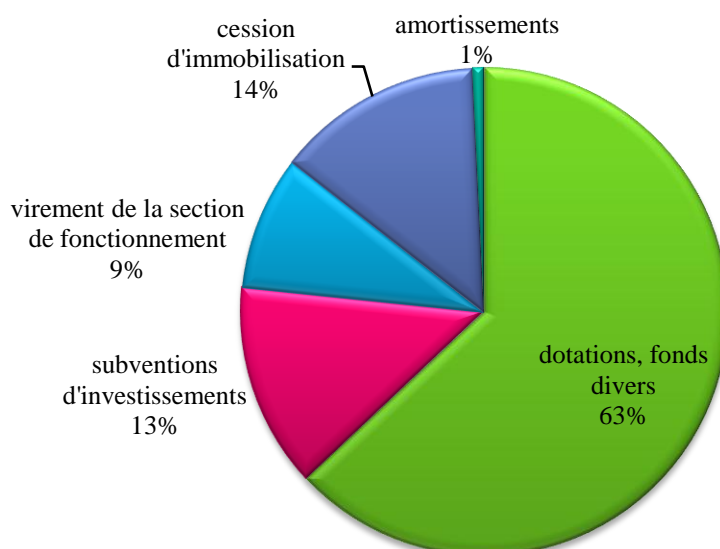
Les subventions d'investissement (chapitre 13) incluent les subventions touchées pour les projets d'investissements.

Les emprunts et dettes (chapitre 16) sont les emprunts réalisés pour effectuer les investissements.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est l'autofinancement.

Les opérations d'ordre entre section (chapitre 040) comprennent le amortissements.

Recettes d'investissement



6. Les principaux projets pour l'année 2022

Un développement éco-responsable en accord avec la qualité de vie :

- Jardinières colorées pour dynamiser la commune
- Finalisation de la transformation de l'Eclairage public du bas de la commune
- Achat de matériels et d'outillage services techniques
- Pose de 3 portes sectionnelles aux ateliers pour une meilleure isolation thermique
- Remplacement d'un véhicule des services techniques par un véhicule électrique
- Installation d'une borne de recharge
- Matériel Ecole maternelle
- Matériel Périscolaire
- Thermostats à la mairie

Un soutien aux initiatives et projets participatifs et associatifs :

- Réfection de l'éclairage du Stade
- Remise en état plomberie des vestiaires du stade (chauffe-eau, mitigeur...)

Une valorisation de notre patrimoine communal :

- Subventions façades
- Ecole maternelle : rénovation du toit du préau
- Eclairage de la façade de la mairie
- Mise en place de jardinières sur la place de la mairie

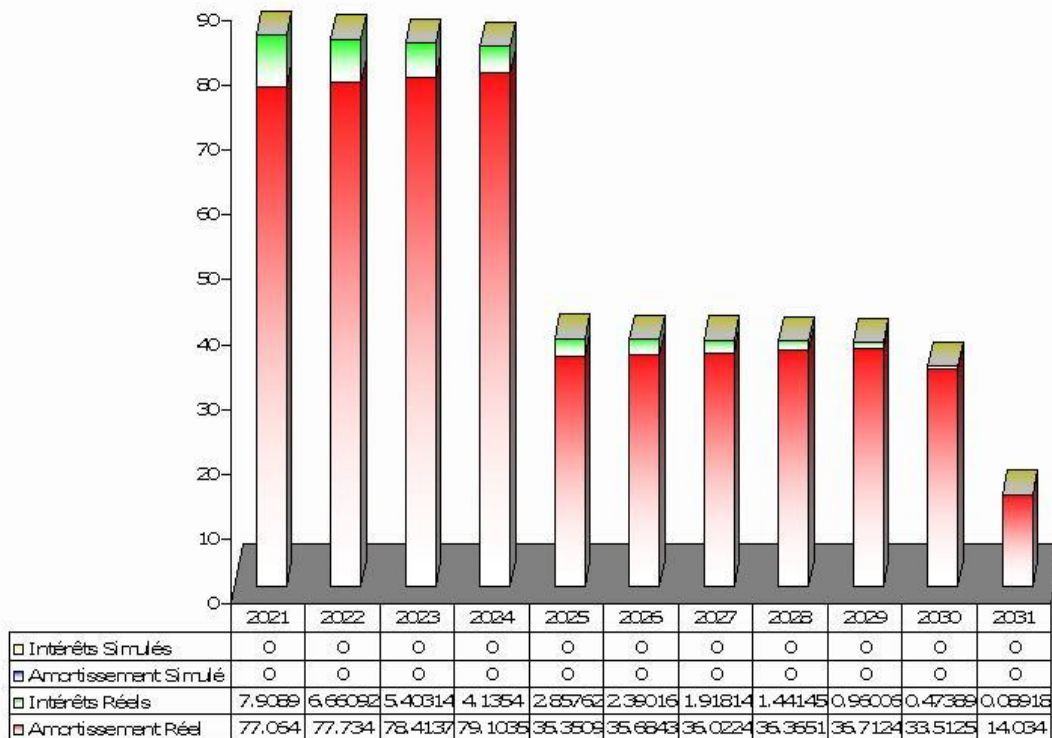
Une volonté de garantir le respect des biens et des personnes :

- Poursuite de la mise en place de la Vidéo protection
- Aménagement routier (mise en place de bordurs chasse-roues)
- Haubanage du séquoïa
- Mise en place de silhouettes au niveau des passages piétons à proximité des écoles
- Renouvellement des passages sur-élevés

7. Focus sur l'encours de dette

5 emprunts à taux fixe représentant un encours de 462 932.71 € au 1^{er} janvier 2022.

Courbe des remboursements



Encours au 1^{er} janvier 2022	Annuité en capital	Annuité en intérêts
462 932.71 € soit 312€ par habitant	77 733.96 €	6 660.92 €